

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Voie-technologique-l-oubliee-de-la-reforme>



École & société

# Voie technologique : l'oubliée de la réforme ?

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2018

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---



Jean-Michel Blanquer a présenté le mercredi 14 février son projet de réforme du bac en conseil des ministres. Qu'en est-il pour la voie technologique ?

Si le projet prévoit une réduction du nombre des épreuves terminales et le développement du contrôle continu ([à lire ici](#)), il engage aussi des changements dans l'organisation des enseignements de la voie générale en remplaçant le système des séries par un choix de spécialités.

Voie technologique : on garde les séries

La voie technologique conserve ses séries mais, comme pour la voie générale, un tronc commun de culture commune rassemble les élèves de toutes les séries en français, philosophie, histoire-géographie-EMC, EPS et en langues vivantes. Le projet précise que ce tronc commun est complété dans certaines séries par des mathématiques, de la physique-chimie, etc.

Selon les séries, des enseignements spécifiques sont proposés au choix des élèves :

STMG	Un enseignement spécifique au choix en terminale : gestion et finance, mercatique, ressources humaines et communication, système d'information de gestion
ST2S	Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines
STHR	Économie et gestion hôtelière, sciences et technologies des services, sciences et technologies culinaires, alimentation environnement
STI2D	Enseignements technologiques transversaux ; et une spécialité au choix : architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et écoconception, systèmes d'information et numérique
STL	Enseignements spécifiques : chimie-biochimie-sciences du vivant, mesure et instrumentation, biotechnologies, sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A	Design et arts appliqués
TMD	Option instrument, option danse

Pour chaque série, des enseignements facultatifs peuvent aussi être choisis.

Le total des horaires élèves sera compris entre 26 et 30 heures en première et 27 et 32 heures en terminale.

Et au SE-Unsa, on en dit quoi ?

Pour le SE-Unsa, la voie technologique mérite la même attention que la voie générale.

## Voie technologique : l'oubliée de la réforme ?

---

Or, le ministre n'a pas présenté un projet abouti pour cette voie, se contentant d'une adaptation a minima dont les contours restent largement flous : par exemple, on parle d'un enseignement facultatif au choix en terminale en STMG, d'enseignements facultatifs au pluriel en STL.

Difficile de s'y retrouver. Pourtant, les lycéens de la voie technologique ont besoin d'une préparation et d'un accompagnement renforcé pour mieux réussir dans l'enseignement supérieur. Le temps d'accompagnement prévu de 1h30 seulement ne peut permettre d'atteindre cet objectif.

Pour réussir, la réforme proposée devra s'appuyer sur des moyens. Nous suivrons avec attention les répercussions de la réforme sur l'organisation des enseignements technologiques et défendrons leur rôle dans l'acquisition par les lycéens de compétences générales et technologiques leur permettant une poursuite d'études réussie. Revaloriser la voie technologique et construire des passerelles entre les voies passe aussi, pour le SE-Unsa, par la possibilité de proposer des enseignements technologiques à des élèves de la voie générale, comme la réforme devrait en laisser la possibilité localement, notamment pour sciences de l'ingénieur et gestion/finance.